



MEILLEURS VOEUX

Toute l'équipe BCN vous souhaite des succès aussi solides qu'une garantie décennale. Pour 2025 : pas de compromis... sauf sur l'acte de vente !

INFO DIAGNOSTICS

NOUVELLE OBLIGATION DÈS LE 1ER JANVIER 2025

À partir du 1er janvier 2025, les logements classés E devront obligatoirement passer un audit énergétique. Dans le cadre de la loi « Climat et résilience », ces logements seront soumis à des obligations d'audit énergétique pour la vente de maison et immeuble en monopropriété, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer l'efficacité énergétique des biens.



Info

POURQUOI FAIRE APPEL À UN COURTIER EN IMMOBILIER ?

L'achat, la vente ou le financement d'un bien immobilier est une étape importante qui peut rapidement devenir complexe. C'est là qu'intervient le courtier en immobilier, un professionnel indispensable pour simplifier et optimiser votre projet.



UN EXPERT À VOS CÔTÉS

Le courtier en immobilier est avant tout un spécialiste du marché immobilier et des solutions de financement. Grâce à son expertise, il vous aide à trouver les meilleures opportunités, que ce soit pour l'acquisition, la vente ou l'investissement dans un bien. Sa connaissance approfondie du secteur et des tendances locales vous permet de prendre des décisions éclairées et stratégiques.

UN ACCÈS À DES OFFRES SUR MESURE

Le rôle du courtier est de vous ouvrir les portes d'un large réseau de partenaires : banques, institutions financières, agents immobiliers, et autres professionnels. En matière de crédit immobilier, il négocie pour vous des conditions avantageuses (taux d'intérêt, garanties, frais annexes), souvent impossibles à obtenir en direct.



UN GAIN DE TEMPS ET D'ÉNERGIE

Faire appel à un courtier, c'est déléguer la recherche de financement ou les démarches administratives complexes à un professionnel. Il s'occupe de tout : montage des dossiers, négociations et suivi des transactions. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre projet, tout en ayant l'assurance que chaque étape est gérée avec rigueur.

Confiez votre projet à un expert, et faites de vos rêves immobiliers une réalité.



UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE

Contrairement aux idées reçues, les services d'un courtier peuvent vous faire économiser de l'argent. En négociant des conditions plus avantageuses et en évitant des erreurs coûteuses, il optimise votre budget tout en maximisant votre pouvoir d'achat ou de vente.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Chaque projet immobilier est unique. Le courtier en immobilier prend le temps de comprendre vos besoins, vos objectifs et vos contraintes. Il vous propose des solutions adaptées et reste à vos côtés jusqu'à la concrétisation de votre projet.



En résumé

Faire appel à un courtier en immobilier, c'est s'assurer d'un accompagnement professionnel, d'une expertise reconnue et d'un gain considérable en temps et en sérénité. Que vous soyez acheteur, investisseur ou vendeur, le courtier est votre meilleur allié pour réussir votre projet immobilier en toute confiance.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre agence immobilière, qui pourra vous conseiller un courtier.

Carole HILARION



DIRECTRICE D'AGENCE

“Un projet immobilier est avant tout une rencontre, une relation de confiance et je ferai de mon mieux pour rendre ce chemin harmonieux ”

Je ne crois pas au hasard, mes différentes expériences m'ont permises d'acquérir les compétences nécessaires à faire de mon métier une passion. Au delà du projet en lui même, je prends plaisir à découvrir les personnes que vous êtes à travers les étapes liées à la vente, la location ou l'achat. Vous êtes unique! Ce qui implique une adaptabilité et un accompagnement personnalisé. Rencontrons nous et ensemble avançons pour réaliser votre vision !

EN HIVER, LE RAMONAGE EST UNE ÉTAPE ESSENTIELLE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ET L'EFFICACITÉ DU CHAUFFAGE AU BOIS OU AU FIOUL.

Il est recommandé de respecter la réglementation : En France, le ramonage est obligatoire une à deux fois par an, dont une fois pendant la période de chauffe. Vérifiez les exigences auprès de votre assureur et n'oubliez pas de leur adresser la facture de ramonage tous les ans.



La mise en place d'un détecteur de monoxyde de carbone dans les habitations, les lieux de travail et autres espaces clos est essentielle pour prévenir des intoxications et sauver des vies

Agence BCN Bien Chez Nous
34 Avenue Fernand Fourcade
95560 MONTSOULT
01 83 93 60 50
www.bcnimmo.fr

100%
DE NOS CLIENTS
SONT SATISFAITS



GARANTI PAR ImmoAdvisor